



Une médiation baclée qui mène au désastre

Par mémé451

Bonjour,
nous avons sollicité l'aide d'un médiateur, puisque notre créancier ne veut rien entendre en juin 2010!
Fin août un huissier nous interpelle! nous avisons le médiateur aussitôt !!
en novembre il nous signifie qu'il ne peut intervenir puisque l'huissier nous a écrit!! (ce même huissier avisé par nos soins de notre requête en médiation a suspendu sa quête!!
mais aujourd'hui plus de nouvelles, le médiateur ne répond même plus à nos courriers :
NOUS N'EXISTONS PLUS !! que penser, que faire ? MERCI

Par mimi493

Le créancier n'a aucune obligation d'accepter la médiation. Puisqu'il a refusé, que voulez-vous que le médiateur fasse, sinon clore le dossier ?

Par mémé451

je n'ai pas dit que le créancier avait refusé la médiation !!
j'ai dit que nous n'avons eu aucune nouvelle
du déroulement de cette médiation et que d'un coup un courrier disant que l'intervention de l'huissier empêchait cette médiation!
ce qui est contradictoire puisque notre requête date du 01/06/2010
le courrier de l'huissier le 28/08/2010
le renoncement du médiateur le 25/11/2010
en plus nous n'avons pas ignoré l'huissier et l'avons appelé pour lui dire notre étonnement puisque nous avons sollicité le recours d'un médiateur.
à ce moment même l'huissier nous a fait savoir qu'il gelait la procédure en attendant une autre solution, d'autant que nous n'avons jamais cessé de payer le créancier!
Alors j'attendais que le médiateur fasse ce qu'il devait faire en acceptant notre demande, du moins qu'il le tente et surtout qu'il ne nous ignore pas par ses silences!
aujourd'hui je souhaite savoir si j'ai encore un recours, je ne demande pas l'impossible mais un étalement de la dette afin de ne plus être étranglée comme actuellement

Par mémé451

bonsoir !
personne pour m'aider à trouver "la solution" ? la démarche ? le bon interlocuteur ?